



Conseil de sécurité

Cinquante-huitième année

4685^e séance

Jeudi 16 janvier 2003, à 10 heures
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. De La Sablière	(France)
<i>Membres :</i>	Allemagne	M. Pleuger
	Angola	M. Gaspar Martins
	Bulgarie	M. Tafrov
	Cameroun	M. Mana
	Chili	M. Valdés
	Chine	M. Chen Xu
	Espagne	M. Arias
	États-Unis d'Amérique	M. Williamson
	Fédération de Russie	M. Konuzin
	Guinée	M. Traoré
	Mexique	Mme Arce de Jeannet
	Pakistan	M. Mahmood
	République arabe syrienne	M. Wehbe
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Thomson

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question de Palestine

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question de Palestine

Le Président : Conformément à l'accord auquel est parvenu le Conseil lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. Kieran Prendergast, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques.

Il en est ainsi décidé.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra un exposé de M. Kieran Prendergast, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, à qui je donne maintenant la parole.

M. Prendergast (*parle en anglais*) : Le dernier exposé sur la situation au Moyen-Orient a été présenté au Conseil juste avant la réunion du Quatuor, au niveau des responsables, le 20 décembre à Washington. Les membres du Conseil ont déjà pris connaissance du communiqué publié par le Quatuor. Le même jour, les responsables du Quatuor ont rencontré le Président des États-Unis. Le Président Bush a exprimé son plein appui aux efforts du Quatuor et son ferme attachement à la feuille de route du Quatuor, qui réaliserait sa vision de deux États – Israël et Palestine – vivant côte à côte dans la paix et la sécurité.

La rencontre des responsables faisait partie des efforts constants du Quatuor pour finaliser la feuille de route. Le Quatuor a fait des progrès substantiels et envisage de présenter officiellement la feuille de route aux parties après les élections générales qui auront lieu le 28 janvier en Israël.

La feuille de route établit un plan en trois phases pour réaliser un règlement négocié du conflit israélo-palestinien, dans le cadre d'un effort visant à assurer une paix juste, durable et globale au Moyen-Orient. Il se fonde sur la reconnaissance par le Quatuor du fait

que les progrès dépendent de mesures parallèles prises par les deux parties en matière de sécurité aux plans humanitaire et politique et dans le domaine de la mise en place des institutions. De ce fait, la première phase du plan requiert des parties, concomitamment, la mise en oeuvre d'un cessez-le-feu total, l'amélioration des conditions humanitaires, la promotion de la mise en place d'institutions palestiniennes – y compris une réforme indispensable de l'exécutif de l'Autorité palestinienne – et la fin de la construction de colonies de peuplement. L'objectif ultime de la feuille de route est de concrétiser en 2005 la vision de deux États – Israël et une Palestine indépendante, viable, souveraine et démocratique – vivant côte à côte dans la paix et la sécurité.

Des efforts diplomatiques intenses sont menés pour se mettre d'accord sur la feuille de route et faire redémarrer un processus politique. La sombre situation sur le terrain rend impératives la finalisation de la feuille de route par le Quatuor, puis sa mise en oeuvre dans les meilleurs délais. Depuis que le dernier exposé a été fait au Secrétariat, 68 Palestiniens et 24 Israéliens ont été tués, et le bilan des victimes depuis le 28 septembre 2000 est de 2 297 Palestiniens et 691 Israéliens.

Dans l'un des pires incidents survenus le mois dernier, le 5 janvier, au moins 22 Israéliens et travailleurs étrangers ont été tués et plus de 100 autres blessés, lorsque deux Palestiniens ont fait exploser des ceintures explosives dans l'ancienne gare routière centrale de Tel-Aviv. L'attentat a été le premier perpétré à l'intérieur d'Israël depuis plus d'un mois, et c'est également le plus meurtrier depuis l'attentat à la bombe perpétré à Nétanya pendant la Pâque juive en mars dernier.

Le Secrétaire général a toujours condamné sans réserve tous les actes terroristes. En plus d'être immoral, tout attentat visant des civils est odieux, qu'il soit ou non perpétré par représailles, suite à des actes commis par l'autre partie. L'Autorité palestinienne a condamné les récents attentats survenus à Tel-Aviv et s'est engagée à traduire en justice les fomentateurs. L'Organisation des Nations Unies attend de l'Autorité palestinienne qu'elle fasse tout ce qui est en son pouvoir afin d'honorer cette promesse, et l'ONU demande à tous les groupes palestiniens de mettre fin aux attentats. Dans ce contexte, nous appuyons les efforts déployés par le Gouvernement égyptien et

d'autres en vue de négocier un arrêt des attentats perpétrés par les factions palestiniennes.

Les membres du Conseil ne sont pas sans savoir que le Secrétaire général a, pour sa part, souligné à plusieurs reprises qu'Israël devait agir en conformité avec le droit international humanitaire. Pratiquement tous les jours, les Forces de défense israéliennes et la police des frontières tuent et blessent des civils palestiniens, dont un grand nombre d'enfants. Deux cas particulièrement insupportables de ces dernières semaines montrent que l'on a tout lieu de s'inquiéter. Une fillette de 11 ans a été abattue par les Forces de défense israéliennes alors qu'elle se penchait par la fenêtre de sa chambre pour observer les funérailles d'un adolescent tué quelques jours auparavant. Une autre enfant de 9 ans a été tuée pendant qu'elle jouait devant sa maison dans la bande de Gaza. Malgré les appels répétés, le Gouvernement israélien n'a pris aucune mesure digne de ce nom pour prévenir de telles morts ni pour demander des comptes aux responsables de ces morts injustifiées.

La protection des civils est l'objectif premier du droit humanitaire et constitue une obligation pour toutes les parties à un conflit. En tant que puissance occupante, Israël a des obligations particulières qui sont définies de façon simple et explicite dans la quatrième Convention de Genève. Le Quatuor a déclaré le mois dernier qu'Israël doit fournir un effort résolu pour veiller à ce qu'aucun mal ne soit fait aux civils palestiniens. Israël devrait revoir ses règles d'engagement et veiller à ce que les morts de civils palestiniens fassent l'objet d'une enquête rigoureuse et à ce que des poursuites soient engagées contre ceux qui se rendent coupables d'un comportement répréhensible. Suite à la lettre qu'il a adressée au Premier Ministre Sharon le 27 novembre 2002, le Secrétaire général est encore dans l'attente d'un compte rendu écrit de la part du Gouvernement israélien sur les conclusions de l'enquête menée autour des circonstances de la mort de M. Iain Hook, agent de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine au Proche-Orient (UNRWA).

Le Gouvernement israélien doit également cesser de commettre des assassinats extrajudiciaires et de détruire des habitations, pratique dont il a, au contraire, annoncé une intensification à la suite des récents attentats de Tel-Aviv. Ces mesures constituent de graves violations du droit humanitaire et des droits de

l'homme, et elles sont à l'origine du profond mécontentement et de la colère des Palestiniens. Par ailleurs, Israël doit faire en sorte que les Palestiniens en détention administrative – incarcérés sans être sous le coup d'une inculpation ou d'une condamnation et dont le nombre est estimé actuellement à plus de 1 000 personnes – bénéficient d'une procédure judiciaire régulière.

Je suis au regret d'annoncer qu'il n'y a eu aucune amélioration notable de la situation humanitaire dans le territoire palestinien occupé depuis notre dernière réunion à ce sujet et qu'Israël n'a toujours pas honoré l'engagement qu'il a pris en août dernier devant l'Envoyé personnel du Secrétaire général chargé d'examiner la situation et les besoins humanitaires du peuple palestinien.

Alors que nous avançons dans l'hiver, tout porte à croire que les conditions vont continuer de se dégrader. Les couvre-feux continuent d'imposer un coût particulièrement élevé à la population civile palestinienne. Le mois dernier, il est arrivé que les couvre-feux touchent 520 000 Palestiniens dans 30 villes. Dans la ville d'Hébron, 20 écoles ont été fermées pratiquement tout au long de ces deux derniers mois en raison des couvre-feux, privant ainsi les enfants du droit fondamental à l'éducation. Aujourd'hui, nous avons appris que les autorités israéliennes avaient fermé deux universités à Hébron.

En outre, Israël a imposé de nouvelles restrictions de déplacements à l'encontre des Palestiniens en réaction aux récents attentats-suicide. Les Palestiniens de Cisjordanie titulaires d'une carte d'identité délivrée par l'Autorité palestinienne n'ont pas le droit de quitter leurs villes et villages. Dans de nombreux endroits, les services de bus interurbains ont été suspendus, tandis que le transport de marchandises est limité aux produits alimentaires et aux médicaments. Les hommes palestiniens de moins de 35 ans et les hommes célibataires ne peuvent plus quitter la bande de Gaza en passant par le poste de contrôle de Rafah. Ces restrictions exacerbent la crise humanitaire et représentent un châtement collectif à l'encontre de l'ensemble de la population.

La communauté internationale des donateurs poursuit ses efforts pour répondre à l'urgence humanitaire. Récemment, par exemple, le Programme alimentaire mondial (PAM) a étendu son projet d'aide alimentaire d'urgence aux victimes du conflit; plus de

40 000 tonnes métriques de vivres ont déjà été distribuées à plus d'un demi-million de Palestiniens. De son côté, la Banque mondiale a annoncé le lancement d'un programme visant à fournir des services sociaux d'urgence aux Palestiniens. Enfin, l'UNRWA continue de fournir une assistance alimentaire à plus de 1 million de réfugiés. Cependant, l'action de la communauté des donateurs a des limites. Notre objectif était – et est toujours – de redonner aux Palestiniens la capacité de subvenir eux-mêmes à leurs besoins, et non pas de créer une situation de dépendance.

Dans ce regrettable contexte, il est primordial que le Gouvernement israélien fasse ce qu'il a à faire en honorant son engagement de transférer les recettes fiscales mensuelles dues à l'Autorité palestinienne et d'établir un calendrier en vue de restituer les centaines de millions de dollars d'arriérés. Le transfert continu des recettes fiscales pourrait avoir un impact très positif sur la situation. De cette manière, l'Autorité palestinienne pourrait rémunérer les fonctionnaires en temps voulu et rembourser les dettes contractées envers le secteur privé. La récente annonce, par le Gouvernement israélien, qu'il pourrait revoir son engagement à ce sujet est donc très alarmante.

Tout aussi préoccupante est la construction par Israël d'un mur en Cisjordanie, qui affectera les milliers de Palestiniens vivant à proximité – en particulier ceux qui habitent entre le secteur palestinien de la Ligne verte et le mur. Les communautés sont déjà coupées de leurs terres arables ainsi que des services de santé et d'éducation de Cisjordanie. En outre, les plans actuels prévoient que la ville de Qalqilya sera dans sa quasi-totalité cernée par le mur, avec un passage étroit vers l'est contrôlé par les forces israéliennes.

Certes, Israël a besoin de se protéger contre les infiltrations – et nous sommes parfaitement conscients du lourd tribut payé par les Israéliens du fait des attentats-suicide –, mais il doit faire en sorte que ses mesures de sécurité ne portent pas préjudice à la population civile palestinienne.

Les efforts de réformes palestiniens se poursuivent avec le soutien actif de la communauté internationale. Nous jugeons particulièrement encourageante la rapidité des réformes financières. Nous notons également que l'Autorité palestinienne a présenté au Conseil législatif palestinien un budget

d'austérité pour l'exercice budgétaire 2003 et qu'elle est en train de se doter d'un dispositif fiable de vérification interne, avec le concours de cabinets d'experts-comptables de renommée internationale.

Néanmoins, nous sommes préoccupés par l'absence continue de progrès concernant l'état de droit. La communauté juridique palestinienne continue de contester la légalité des cours de sûreté de l'État, et la récente nomination, par le Président Arafat, d'un procureur d'une cour de sûreté de l'État aux fonctions de « Procureur général de la Palestine » est loin d'avoir clarifié le statut de ces tribunaux. La mise en place d'un appareil judiciaire puissant et transparent est primordiale pour étayer les réformes dans d'autres domaines.

Sachant qu'il importe d'avancer dans le processus des réformes palestinien, le Secrétaire général s'est félicité de l'initiative du Premier Ministre Blair de réunir les Palestiniens, le Quatuor et les représentants des Gouvernements égyptien, jordanien et saoudien pour débattre de ces questions. Nous avons été profondément déçus par la décision du Gouvernement israélien de ne pas autoriser les responsables palestiniens à prendre part à cette rencontre. Mais grâce aux techniques modernes, la rencontre a pu se dérouler au moyen d'une connexion vidéo en direct. La rencontre de Londres a permis de faire le point sur les avancées de la réforme palestinienne et de concentrer l'attention sur l'importance de relancer le processus de paix. Les envoyés du Quatuor ont accepté de tenir une nouvelle rencontre à Londres dans le cadre d'une réunion de suivi du Groupe de travail sur la réforme palestinienne, au début du mois de février. J'imagine que l'Ambassadeur Thomson souhaitera fournir au Conseil des informations plus détaillées sur l'issue de la rencontre à Londres.

C'est notre tâche – et notre responsabilité – collective de veiller à ce que la réforme ait véritablement un impact positif sur les vies des citoyens palestiniens. Nous devons oeuvrer à restaurer la capacité de leur gouvernement à leur donner des institutions dans lesquelles ils puissent avoir confiance et qui puissent satisfaire leurs besoins.

Pour ce qui concerne les autres questions, la semaine dernière le Sous-Secrétaire général, M. Annabi, a fait un exposé au Conseil à propos de l'incident survenu le 8 janvier sur les hauteurs du Golan. Un

soldat syrien en civil a été tué par une patrouille des Forces de défense israéliennes et un deuxième soldat a été capturé à l'ouest de la ligne Alpha séparant les zones du Golan syrien sous contrôle syrien des zones sous contrôle israélien et l'est de la barrière technique israélienne. Les Forces de défense israéliennes ont remis le soldat capturé à la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD), qui l'a remis ainsi que la dépouille du soldat tué aux autorités syriennes. L'enquête de la FNUOD se poursuit et il serait prématuré de tirer des conclusions définitives. Fort heureusement, ni Israël ni la Syrie n'ont permis à l'incident de s'envenimer. Il ne serait pas raisonnable de laisser ce front, qui est demeuré calme depuis l'accord de désengagement, devenir un point de tension dans un environnement régional déjà trop tendu.

Depuis le dernier exposé, la situation le long de la Ligne bleue est restée dans l'ensemble calme. Toutefois, tant les violations aériennes israéliennes de la Ligne bleue que les tirs antiaériens libanais subséquents se sont poursuivis. La fréquence des survols a varié, et certains jours l'on assiste à une soudaine augmentation, à la fois s'agissant du nombre des violations que des territoires survolés. Parfois, des éclats d'obus antiaériens tombent près de villages israéliens.

La question des fleuves Ouazzani et Hasbani continue d'être une source de tension et de possible escalade entre Israël et le Liban. Les débats se poursuivent au sein du Gouvernement israélien pour savoir s'il faut ou non demander à l'ONU d'user de ses bons offices pour parvenir à un accord entre les deux parties sur l'utilisation de l'eau dans cette région. Nous espérons que ces débats aboutiront rapidement à une conclusion heureuse. Nous demandons au Gouvernement libanais de continuer à respecter ses engagements de ne pas étendre son projet d'alimentation en eau au-delà de ce qui figure déjà dans son rapport jusqu'à ce que la question soit réglée.

L'essentiel de l'attention se porte maintenant sur l'issue des élections générales israéliennes du 28 janvier prochain. Quel que soit le Gouvernement israélien sortant des urnes, il devra faire face à la réalité de l'escalade de la violence en Israël et dans le territoire palestinien occupé. Les difficultés économiques croissantes de part et d'autre posent un autre problème grave. La pauvreté touche désormais la majorité des Palestiniens, alors que l'économie israélienne est en pleine récession. L'élément le plus perturbant est peut-être que, de part et d'autre, il y a peu d'espoir de sortir rapidement de l'impasse politique qui est à l'origine de cette crise et qui continue de l'alimenter.

On peut légitimement se demander si les tendances négatives qui sont si évidentes sur le terrain ne risquent pas de saper les chances de parvenir à la solution des deux États. Toutefois, un consensus clair existe au sein de la communauté internationale en faveur d'un appui aux efforts du Quatuor pour parvenir à un règlement définitif reposant sur le principe de deux États souverains vivant côte à côte dans la paix et la sécurité. Quelles que soient les difficultés actuelles, en définitive, une paix durable ne sera possible que grâce à un processus politique tenant pleinement compte des aspirations légitimes tant du peuple israélien que du peuple palestinien. Nous demeurons donc convaincus que la mise en oeuvre de la feuille de route du Quatuor constitue un nouveau départ pour les peuples de deux sociétés.

Le Président : Conformément à l'accord auquel est parvenu le Conseil lors de ses consultations préalables, j'invite maintenant les membres du Conseil à des consultations officieuses pour poursuivre le débat sur la question.

La séance est levée à 10 h 25.